Rénovation du bâtiment Chabrol - Manufacture des Gobelins

Installation des espaces innovants (matériauthèque, fablab, co-working) et administratifs du Campus de la Mode, des Métiers d'Art et du Design

Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)



Lot n°3 : Peinture
CCTP

Indice 1

Novembre 2026

Maître d'ouvrage
Manufactures nationales, Sèvres & Mobilier national
1 rue Berbier du Mets
75013 PARIS

Maître d'œuvre
Arch-R Sarl d'Architecture
Riccardo GIORDANO - Architecte en chef des Monuments Historiques
21 Rue Saint-Honoré
78000 VERSAILLES

Lot n°4 : Peinture

Description des ouvrages

3.0 GENERALITES PARTICULIERES AU PRESENT LOT N°3 5

3.0.1 Objet du chantier 5

3.0.2 Documents techniques contractuels spécifiques au présent Lot 5

3.0.3 Références et qualifications 5

3.0.4 Coordination avec les autres lots et PGCPS 6

3.0.5 Documents de fin de chantier dus par le titulaire du présent lot 6

3.0.6 Limites des prestations 7

3.0.7 Responsabilités de l'entrepreneur 7

3.0.8 Protection des existants 7

3.0.9 Présence d'amiante et de plomb 7

3.0.10 Echantillon et essais 8

3.0.11 Qualité de finition des ouvrages 8

3.0.12 Prescriptions techniques particulières à l'exécution aux travaux de peinture 8
3.0.12.1 Travaux préparatoires à toutes les interventions de peinture 8
3.0.12.2 Définition des opérations : 8

3.1 INSTALLATIONS DE CHANTIER / ECHAFAUDAGES & PROTECTIONS 10

3.1.1 Eventuelles installations spécifiques au présent lot en complément de celles dues par le lot n°1 Maçonnerie-Pierre de taille-Plâtrerie-VRD-Métallerie 10

3.1.2 Complément d'échafaudages et protection 11

3.2 PEINTURES, BADIGEONS ET PATINES SUR ENDUIT 12

3.2.1 Complément de reconnaissance stratigraphique 12

3.2.2 Peintures sur maçonneries neuves ou restaurées 12
3.2.2.1 Peinture sur murs en plâtre neuf ou en plâtre vieux avec raccords du maçon (100% surfaces), cp ébrasements intérieurs après remplacement de menuiseries 14
3.2.2.2 Peinture sur voûtes, plafonds et corniches en plâtre neuf ou en plâtre vieux avec raccords ponctuels du maçon (100% surfaces) 14

3.2.3 Badigeon ou peinture de propreté sur parements neufs ou restaurés 14
3.2.3.1 Peinture de propreté sur les parois, plafonds et ouvrages intérieurs indiqués aux plans. 15

3.3 TRAVAUX DE PEINTURE SUR MENUISERIE BOIS NEUVES OU RESTAUREES 16

3.3.1 Mise en peinture des menuiseries extérieures 2f neuves ou restaurées en bois, compris serrurerie 16

3.3.2 Mise en peinture des menuiseries volets et persiennes extérieures 2f 17

3.3.3 Mise en peinture des menuiseries intérieures 2f neuves ou restaurées en bois, compris serrurerie 18

3.3.4 Mise en peinture de plinthe neuve ou restaurée 19

3.3.5 Mise en peinture de lambris neufs 19

3.4 TRAVAUX DE PEINTURE SUR FERRONNERIE 21

3.4.1 Mise en peinture des éléments métalliques neufs ou restaurés 21

3.5 DIVERS 22

3.5.1 Provision d'heures complémentaires pour menus ouvrages de toute nature 22
3.5.1.1 Parachèvements en dépenses contrôlées pour menus ouvrages non détaillés 22

3.5.2 Echantillons et essais 22
3.5.2.1 Présentation de prototype et d'échantillons pour validation 22

3.5.3 Evacuation des Gravois 22
3.5.3.1 Descente des gravois propres au présent lot et évacuation en décharge publique 22

3.5.4 Etablissement du DOE 22
3.5.4.1 Dossier des Ouvrages Exécutés 22

NOTE PRELIMINAIRE

Lorsque dans le présent CCTP figure la formule « à l'identique », elle implique le respect des contraintes archéologiques et architecturales liées à l'histoire du bâtiment concerné ainsi qu'une identité d'aspect avec les parties conservées, mais elle ne préjuge pas d'un usage strict des matériaux initiaux comme des techniques de mises en œuvre.

Le présent CCTP comme les autres pièces de marché qui le complètent, définit en conséquence pour chaque ouvrage (ou élément d'ouvrage) toutes les données à imposer pour sa réalisation, soit en fonction des normes qui sont rappelées, soit en y dérogeant.

Pour un certain nombre de ces ouvrages, il est fait mention de « surfaces de références » localisées sur le bâti existant pour permettre à l'entreprise de connaître très précisément « le résultat » qui lui sera imposé et répondre ainsi à la notion d'identique évoquée ci - avant.

3.0 GENERALITES PARTICULIERES AU PRESENT LOT N°3

3.0.1 Objet du chantier

Le présent CCTP a pour objet la définition des travaux de PEINTURE à exécuter dans le cadre de l'opération ci-dessous définie :

Paris (75)
Manufacture des Gobelins (cl.M.H.)
Bâtiment CHABROL

Rénovation du bâtiment Chabrol - Manufacture des Gobelins
Installation des espaces innovants (matériauthèque, fablab, co-working) et administratifs du Campus de la Mode, des Métiers d'Art et du Design

Le présent chapitre 3.0 a pour objet la définition d'un ensemble de règles, normes ou prestations générales liées à la coordination et à la gestion du chantier pour les travaux de charpente – couverture.
La prise en compte de l'ensemble des prescriptions du présent chapitre devant impérativement être incluses dans les prix unitaires de l'entreprise, celle-ci ne pouvant en aucun cas se prévaloir du coût ou délais d'exécution de ces prestations pour ne pas en assumer la charge.

3.0.2 Documents techniques contractuels spécifiques au présent Lot

NOTA : dans le cadre des directives gouvernementales en matière de développement durable, il est demandé de n'utiliser que des bois « éco certifiés », sous réserve d'obtention de PV ou d'avis favorables d'un bureau de contrôle agréé.

En complément des documents techniques contractuels visés à l'article « pièces constitutives du marché » du CCAP, sont considérés comme contractuels les documents suivants :

- **Le présent CCTP**
- **Les D.T.U. et règles de calcul visés au CCTP (Décret n°85.404 du 3/4/1985)**
- **Cahier des Charges, Clauses spéciales des DTU modifiées pour adaptations aux Marchés Publics des travaux**
- **Les Normes Françaises NF**

Compte tenu de l'évolution constante des normes et règlements, pour le présent chantier et d'une manière générale il sera fait référence à l'ensemble des DTU et textes en vigueur à la date de l'appel d'offre, tel que publié par les Cahiers du CSTB

3.0.3 Références et qualifications

Le titulaire du présent lot devra présenter les capacités suivantes :
- **Qualification Qualibat ou références équivalentes: 6112 Peinture et ravalement (technicité confirmée)** ou références équivalentes en nature et importance de travaux (minimum de trois références de moins de trois ans)

A l'appui de son offre, le titulaire du présent lot doit joindre en dehors des documents habituels :
- La liste des produits et matériaux qu'il propose d'utiliser

Ces produits doivent être désignés par le nom du fabriquant, la marque et l'appellation commerciale de chacun d'eux avec leur fiche d'identification technique.

Les produits employés seront de qualité irréprochable. Ils seront choisis parmi les meilleures marques notoirement connues. Ils devront présenter le meilleur degré possible de réversibilité en fonction de leur usage.
Le titulaire du présent lot devra s'assurer avant toute application de la bonne compatibilité des matériaux et produits qu'il mettra en œuvre, entre eux et avec les ouvrages en place.

3.0.4 Coordination avec les autres lots et PGCPS

Toutes sujétions pour l'établissement et l'application du Plan Général de Coordination et de Protection de la Santé du coordinateur SPS sont réputées incluses dans les prix unitaires.
La coordination des travaux avec les autres lots, la gestion des baraquements communs et la coordination entre différents lots pour intervention sur certains ouvrages incombent au présent lot. Cette prestation est réputée inclus dans les prix unitaires et forfaitaires de l'entreprise.
Rappel des prestations particulières dues par le lot n°1 Maçonnerie-Pierre de taille-Plâtrerie-VRD-Métallerie en coordination avec les autres lots :

- La gestion des baraquements communs et la coordination générale entre différents lots.
- Les prestations annexes ou communes avec les autres lots, à coordonner avec chacun des titulaires des lots selon descriptif ci-après
- Autres lots, la coordination de l'ensemble des travaux de dépose, repose et de scellement en place des divers équipements ou ouvrages à restaurer (charpente, engravures d'ouvrages de couverture, solins, etc.), pour l'ensemble de ces travaux, à savoir :
 - Le descellement soigné de tous les ouvrages scellés en maçonnerie à déposer par les différents corps d'état selon repérage à effectuer par ces derniers.
 - Tous les scellements en maçonnerie de repose ou de pose des ouvrages restaurés ou fabriqués par l'ensemble des corps d'état.
 - La mise en œuvre de tous les trous, empochements et réservations nécessaires à ces scellements selon les tracés qui lui seront communiqués par les autres corps d'état.
 - Les scellements à réaliser seront effectués en fonction de la nature des ouvrages : scellement au mortier, au plomb, au plâtre, etc. selon le descriptif développé au CCTP.
 - Les scellements seront réalisés à partir des plans et des tracés des réservations de scellement communiqués par les différents autres corps d'état.
 - La fourniture des ouvrages à sceller et leur calage est à la charge de chacun des corps d'état. Le maçon doit le seul scellement et calfeutrement de finition en parement.
- L'établissement et l'application du Plan Général de Coordination et de Protection de la Santé du coordinateur SPS sont réputés inclus dans les prix unitaires.

3.0.5 Documents de fin de chantier dus par le titulaire du présent lot

En complément des dispositions du C.C.A.P. et du CCTP concernant les documents à fournir :

Les prestations suivantes concernant la remise des documents de fin de chantier seront exigées préalablement au règlement du mémoire définitif.
Prestations, incluses dans les prix unitaires, à réaliser par l'entreprise en fin de travaux, et au plus tard dans le mois suivant le procès-verbal contradictoire de réception de travaux, comprenant :

- Recollement de tous les documents ou objets suivants : Attachements écrits et figurés - Relevés d'exécution, relevés de détails - croquis - Photos d'exécution des ouvrages cachés - Notices techniques sur les matériaux ou produits mis en œuvre - Résultats d'analyses et d'essais - Maquettes éventuelles – Moulages – Estampages – Prototypes – etc.
- Identification, classement, présentation dans l'ordre d'exécution

- Eventuels tirage ou retirage de photos originales, plans, etc.
- Réalisation d'un document général original comprenant l'ensemble des pièces et reproduction et tirage de l'ensemble en 5 exemplaires (couleur, pour les documents couleurs) reliés ou assemblés sous chemises pour les formats supérieurs au format A3
- Regroupement des objets non reproductibles sur le site pour choix des éléments à conserver
- Transmission des objets non reproductibles au maître d'ouvrage, en un lieu à déterminer lors du chantier (mais impérativement sur le site : réserve, bureau de chantier, etc.) :
- Emballage de protection des objets non reproductibles
- Transmission à l'Architecte maître d'œuvre de 4 exemplaires et de l'original des documents reproductibles

En cas de carence de production de ces documents ou de transmission incomplète, le mémoire de l'entreprise sera refusé jusqu'à communication ou complément.

3.0.6 Limites des prestations

Les prestations du présent lot devront comprendre :

- Les dessins d'exécution et les détails des ouvrages qui sont à soumettre au visa du Maître d'Œuvre avant toute exécution.
- Les attachements écrits et figurés ou photographiques nécessaires à la localisation des travaux exécutés, plus particulièrement ceux appelés à être cachés ou ceux n'ayant qu'une durée provisoire. Les attachements seront cotés, datés, et soumis au visa de l'Architecte maître d'œuvre.
- La fourniture et la pose des ouvrages tels que définis aux plans graphiques et au descriptif du CCTP et au BPU/CDPGF
- Les prototypes et les échantillons à la demande de l'Architecte maître d'œuvre.
- La protection des ouvrages.

En cas de non-production des attachements en temps utile pour permettre de constater qu'ils sont conformes aux travaux exécutés, des estimations provisoires seront faites en accord avec l'architecte maître d'œuvre : les attachements produits après les possibilités de contrôle ne seront pas reconnus.

Les décomptes définitifs devront décrire les travaux avec précision et les localiser avec exactitude ; à chaque décompte devra être joints les attachements correspondant aux travaux décrits dans le dit décompte.

3.0.7 Responsabilités de l'entrepreneur

L'Entrepreneur demeura responsable de tous les accidents qui pourraient résulter de la fabrication ou la mise en œuvre des ouvrages dont il a la charge, ainsi que les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par suite de ces accidents.

Il aura à sa charge les travaux des autres corps d'état qui seraient rendus nécessaires par la révision ou la réparation des ouvrages.

3.0.8 Protection des existants

L'entrepreneur doit prévoir toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection des ouvrages existants et notamment des éléments anciens (sols, élévations, surplombs, voûtes, arcs, épidermes, parements, moulures, sculptures, menuiseries, peintures, etc..) en dehors des protections lourdes détaillées éventuellement au titre des installations communes de chantier.

3.0.9 Présence d'amiante et de plomb

Le Titulaire devra prendre connaissance des diagnostics avant travaux joints au dossier de consultation des entreprises.

Ces documents font partie intégrante du dossier de consultation des entreprises. Ils sont fournis aux entreprises pour information et prise en compte pour l'établissement de leur offre.

Précision importante :
En cas de suspicion ou de découverte d'éléments supplémentaires contenant de l'amiante et/ou du plomb (non mentionnés dans les diagnostics, les entreprises ont l'obligation, avant toute intervention, de prévenir la CSPS, le AMO amiante et plomb, et l'ACMH.
Si besoin, elles transmettront à cette occasion un devis pour travaux supplémentaires, qui fera l'objet, après validation du maître de l'ouvrage, d'un avenant au marché.

3.0.10 Echantillon et essais

Pour l'exécution de ces travaux, il sera demandé à l'entreprise des essais de couleur et de traitement de finition. Les échantillons réalisés seront inclus dans les prix unitaires.
Ces essais sont impératifs, ils devront être réalisés autant que nécessaire pour recevoir l'approbation de l'architecte maître d'œuvre
Les teintes seront définies sur le chantier par l'architecte maître d'œuvre
Ces échantillons et essais seront conservés comme référence jusqu'à achèvement des travaux.

3.0.11 Qualité de finition des ouvrages

La qualité de finition sera « très soignée ».
Cette qualité de finition ne tolère aucun défaut.
La qualité des réchampissages devra être irréprochable.
En conséquence, même en cas d'imprécision dans la description des ouvrages, le titulaire du présent lot devra prévoir et exécuter tous les travaux complémentaires permettant d'obtenir la finition désirée très soignée dans le respect d'une harmonisation générale tout en respectant l'original.

3.0.12 Prescriptions techniques particulières à l'exécution aux travaux de peinture

En plus des descriptions spécifiques des ouvrages de peinture, l'entreprise devra impérativement prendre en compte toutes les dispositions particulières suivantes spécifiques à l'exécution des travaux de peinture.

3.0.12.1 Travaux préparatoires à toutes les interventions de peinture

L'entreprise doit toutes les interventions préparatoires aux différents travaux de peinture, dans les règles de l'Art et en les adaptant à chaque nature de support ainsi qu'à leurs dispositions.
Les opérations préparatoires comprennent ainsi : dépoussiérage, égrenage, brossage, ponçage, rebouchage, enduisage, époussetage, dégraissage, dérouillage, décalaminage, etc... qui seront nécessaires à la bonne présentation de l'ouvrage.
L'obturation, l'enduisage ou l'impression et le rebouchage du plâtre ou autre, le dérouillage des fers, le dégraissage des métaux non ferreux font partie du présent lot.
L'entrepreneur du présent lot est tenu de remédier aux défectuosités de surface des différents matériaux pour assurer une présentation conforme au souhait de l'architecte maître d'œuvre suivant les opérations portées aux CCTP.

3.0.12.2 Définition des opérations :

- Dépoussiérage : opération à exécuter à la brosse douce avec accompagnement d'un aspirateur, pour éviter toute propagation des poussières mises en suspension
- Égrenage : Les matériaux à peindre seront débarrassés de grains de surface susceptibles de nuire à la solidité et à l'aspect de la peinture. L'égrenage ne devra pas marquer de stries dans le matériau ; la poussière résultant de l'opération sera enlevée par époussetage.
- Rebouchage : Opération discontinue qui consiste à obturer les principales cavités des subjectiles en vue de lui donner un état de surface : elle s'effectue au plâtre, à l'enduit à l'huile, au mastic, ou au mastic vernis.

- Ratissage : Il concerne un enduisage général de toute la surface, destiné à remplir les petites cavités ou stries de matériaux, sans laisser d'épaisseur d'enduit.
- Enduisage : C'est l'application de mastic-enduit gras ou glycérophtalique. Il se différencie du ratissage en ce qu'il ne laisse le matériau nu en aucun point, et qu'il améliore plus ou moins l'uni de la surface suivant qu'il comporte deux ou trois couches d'un enduit plus ou moins soigneusement poncé, plus ou moins "ferré par pression du couteau".
- Révisions : Les dernières petites imperfections que révèle le ponçage de l'enduit seront obturées, quand cette opération "révision" sera mentionnée dans le descriptif avec un mastic-enduit conforme à celui défini aux spécifications techniques ci-après.
- Ponçage : Les opérations de ratissage, de rebouchage, d'enduisage de révision ou de bouche porage, s'accompagneront obligatoirement d'un ponçage au papier de verre abrasif à sec, pour éliminer les côtes et autres imperfections nuisibles à l'uni de la surface.
- Impression et couche primaire :
 - Sur bois, enduit et plâtre : L'application de la couche d'impression s'effectuera sur support parfaitement poncé et égrené.
 - Sur métaux : L'application de toute couche primaire sur métaux s'effectuera sur support exempt de rouille, calamine et souillures grasses

3.1 INSTALLATIONS DE CHANTIER / ECHAFAUDAGES & PROTECTIONS

L'entreprise titulaire du **lot n°1 Maçonnerie-Pierre de taille-Plâtrerie-VRD-Métallerie** doit la mise en œuvre de toutes les installations générales, échafaudages et protections de chantier nécessaires à l'exécution des travaux. Ces dispositifs seront mis à disposition des tous les autres lots.

Chaque entreprise pourra, si elle l'estime nécessaire, chiffrer au bordereau au titre du présent chapitre le coût des prestations supplémentaires qu'elle estime indispensable de mettre en œuvre pour la réalisation de ses propres travaux, en plus des installations de chantier déjà prévues au **lot n°1 Maçonnerie-Pierre de taille-Plâtrerie-VRD-Métallerie**.

3.1.1 Eventuelles installations spécifiques au présent lot en complément de celles dues par le lot n°1 Maçonnerie-Pierre de taille-Plâtrerie-VRD-Métallerie

L'entreprise peut estimer au présent poste le coût des prestations suivantes, s'il y a lieu :

Un ou plusieurs baraquements spécifiques au présent lot :
Prestation comprenant : la location, le transport, la mise en place du ou des baraquements d'entreprise spécifiques au présent lot, le nombre et la fonction des baraquements restant à l'appréciation de l'entreprise et à dimensionner pour l'ensemble de ses personnels et sous-traitant.
Ces baraquements sont plutôt affectés au rangement et stockage des outillages et matériel de l'entreprise et à la mise en œuvre éventuelle des équipements nécessaires à la réalisation des travaux : atelier sur place, bureau du chef de chantier, ordinateur, etc.
Ils seront à installer dans l'aire de chantier selon plan et après accord de l'Architecte maître d'œuvre.

Les protections ou dépose-repose de protections spécifiques au présent lot :
Prestation comprenant les dépose-reposes de protections mise en œuvre par le titulaire du **lot n°1 Maçonnerie-Pierre de taille-Plâtrerie-VRD-Métallerie** (protections de sols, de lambris, de mobiliers, de menuiseries, etc…) pour exécution des travaux du présent lot ou la mise en œuvre de protections supplémentaires ou protections spécifiques nécessitée par l'exécution des travaux du présent lot.

Les prestations supplémentaires demandées par le SPS
Par ailleurs, en compléments des prestations déjà prévues au **lot n°1 Maçonnerie-Pierre de taille-Plâtrerie-VRD-Métallerie**, l'entreprise doit la mise en œuvre de toutes les prestations complémentaires réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité pour ses propres personnels sur le chantier :
A ce titre, il devra prévoir :

- Toutes les prestations, installations, équipements sanitaires, équipements de sécurité, etc... réglementaires et prévues dans le Plan Général de Coordination et de Sécurité (PGCS)
- Les recommandations, prescriptions ou exigences demandées en cours de chantier par le Coordonnateur de Sécurité
- Toutes autres sujétions de sécurité, d'hygiène, de droit du travail, et de protection des salariés tels que prévues dans la réglementation et dans la législation.

Toutes autres prestations que l'entreprise jugerait nécessaires

Nota: Les prix doivent inclure ces prestations, il ne sera accepté, en cours de chantier, aucune demande de travaux supplémentaires à ce titre, si l'entreprise pouvait prévoir ces prestations lors de l'établissement de son offre (par exemple, frais de transport, location de matériel complémentaire, etc.)

Localisation : Ensemble du chantier

3.1.2 Complément d'échafaudages et protection

(En complément des échafaudages prévus au lot n°1)

Pour réalisation des travaux de peinture, l'entrepreneur du présent lot devra :

- La fourniture et pose de tous les échafaudages complémentaires à ceux du **lot n°1 Maçonnerie-Pierre de taille-Plâtrerie-VRD-Métallerie** et échafaudages nécessaires à l'exécution de ses travaux : mise en place d'échafaudages ponctuels, rehausses sur l'échafaudage du maçon, sapine, agrès, échelles, etc…, compris toutes sujétions pour leur mise en œuvre au-dessus du niveau de l'égout de toiture
- Compris planchers, échelles, pare-gravois, protections, filets, etc. conformes aux exigences de sécurité en vigueur.
- Toutes sujétions particulières de sécurité compte-tenu de la hauteur de l'ouvrage et pour une mise en œuvre en parfaite conformité avec les dispositions réglementaires applicables pour ce type d'ouvrage.
- Toutes sujétions de confortation des échafaudages nécessaires pour supporter les charges du lot.

Les éventuels compléments d'échafaudages seront établis conformément aux règlements de ville et de police et aux règlements en vigueur concernant la prévention des accidents et la sécurité des travailleurs et des tiers. Ils seront réglés à l'entreprise sur la base d'un prix forfaitaires. Ils seront conformes à la norme NF P 93.501 et aux règles de sécurité du décret n° 81.989 du 30 octobre 1981.

Localisation : Emprise des travaux

3.2 PEINTURES, BADIGEONS ET PATINES SUR ENDUIT

3.2.1 Complément de reconnaissance stratigraphique

Un diagnostic stratigraphique a été réalisé en 2023 par l'atelier BOSELLI limitativement au RDC. Le rapport de synthèse est joint au présent DCE.
Les travaux visent à compléter et préciser les connaissances stratigraphiques à RDC afin de définir avec précision les teintes à appliquer, espace par espace et zone par zone et à les étendre aux étages supérieurs selon la même finalité.
Ils comprennent la reconnaissance stratigraphique complémentaire, par un restaurateur spécialisé, des peintures anciennes, sous la direction de l'architecte maître d'œuvre dans le cadre de l'opération:

Exécution de sondages :
- Mise à disposition de moyens d'accès (*hors grande salle aile haute)*
- Campagne de sondages préalables visant à compléter la stratigraphie des peintures intérieures et extérieures (pour les menuiseries) ainsi que la présence de peintures décoratives sous les badigeons actuels.
 - *Prévision de 30 fenêtres stratigraphiques*
- Définition des endroits où les prélèvements seront effectués en coordination avec l'architecte maitre d'œuvre.
- Prélèvement d'échantillons et établissement d'analyses de laboratoire finalisées à la définition :
 - De la stratigraphie des couches picturales rencontrées, leur composition et caractéristiques physiques et chimiques ;

Etablissement des relevés graphiques et reportage photographique :
- Localisation des différents sondages et des niveaux stratigraphiques rencontrés ;
- Relevé complet de toutes les zones éventuellement concernées par la présence des teintes anciennes, décors etc. avec identification des motifs éventuels ;
- Reportage photographique complet sur chaque sondage réalisé et, si besoin, de chaque niveau stratigraphique, avec repérage, identification et numérotation de chaque fenêtre.
- Etablissement d'un calepin graphique d'état des lieux des teintes, décors, etc. : reportage photographique et relevé cartographique des altérations ;

Production d'un rapport d'étude et d'analyse avec :
- Les résultats des sondages et leur interprétation ;
- L'exposé des tons et techniques de peinture selon les découvertes et approche de datation ;
- Rédaction d'un rapport de synthèse avec exploitation des résultats d'analyses laboratoire, remise en perspective historique des teintes identifiées et des interventions antérieures ;

Localisation : Emprise des travaux

3.2.2 Peintures sur maçonneries neuves ou restaurées

Peinture unie monochrome ou en aplats de plusieurs teintes en parfait raccordement et rechampis très soigné, sur murs et plafonds en enduits neufs au plâtre en couches superposées (deux couches).
Pour peinture intérieure courante à exécuter sur tous supports neufs de maçonnerie, plâtre, enduits lissés, ciment, béton, etc., soit en raccord, soit en surface pleine, travaux comprenant :
- Préparation des supports : travaux préparatoires : lessivage, enduits, impressions, couches primaires, etc…
- L'exécution de tous essais préalables et échantillons in situ à la demande de l'architecte maître d'œuvre, afin de définir les tons, épaisseurs de couches et modalités d'application jusqu'à validation définitive,
- Application d'accessoires de protection, bandes armées etc.

- Mise en œuvre tendue particulièrement soignée, comprenant dans tous les cas :
 - 1 couche d'impression compris éventuel repassage d'enduit en complément
 - 1 couche intermédiaire mate, compris éventuels révision et égrenage de finition
 - 1 couche de finition satinée, mate ou brillante selon choix de l'architecte maître d'œuvre
- Pour les éventuelles peintures en raccordement, l'entreprise devra tous les essais et mélanges pour obtenir une teinte proche de celle mitoyenne à conserver et toutes mises en œuvre pour que le raccord soit le moins perceptible possible après séchage.
- Compris toutes éventuelles sujétions spécifiques de mise en œuvre
- Le peintre devra réceptionner les supports et procéder à la peinture sur des maçonneries parfaitement saines et sèches, le fait de procéder à la peinture sans réserve induit l'acceptation du support par le peintre et donc l'éventuelle mise en jeu de ses garanties.

Peinture sur murs en plâtre neuf ou plaques de plâtre
Pour peinture des maçonneries restaurées à neuf ou plaques de plâtre par le titulaire du **lot n°1 Maçonnerie-Pierre de taille-Plâtrerie-VRD-Métallerie**, ensemble de travaux selon descriptif ci-avant à réaliser pour les ouvrages localisés ci-dessous.
Travaux prenant en compte ici en plus et en particulier :
- Le parfait séchage des ouvrages avant peinture
- Tous les apprêts garantissant une parfaite accroche de la peinture
- Les raccords en parties neuves et parties traitées en conservation

Peinture sur murs en plâtre vieux avec raccords ponctuels du maçon
Pour peinture des maçonneries en plâtre conservées et restaurées en recherche par le titulaire du **lot n°1 Maçonnerie-Pierre de taille-Plâtrerie-VRD-Métallerie**, ensemble de travaux selon descriptif ci-avant à réaliser pour les ouvrages localisés ci-dessous.
Travaux prenant en compte ici en plus et en particulier :
- Le parfait séchage des ouvrages en raccords, (reprises de fissures, etc..) avant peinture
- Tous les apprêts garantissant une parfaite accroche de la peinture au droit des raccords
- La peinture des parties restaurées en raccords des peintures anciennes avec conservation de celle-ci nécessitera une adaptation de la teinte à la teinte ancienne

Peinture sur plafonds et corniches en plâtre neuf ou plaques de plâtre
Pour peinture des plafonds refaits en plâtre à neuf ou plaques de plâtre par le titulaire du **lot n°1 Maçonnerie-Pierre de taille-Plâtrerie-VRD-Métallerie**, ensemble de travaux selon descriptif ci-avant à réaliser pour les ouvrages localisés ci-dessous.
Travaux prenant en compte ici en plus et en particulier :
- Le parfait séchage des ouvrages avant peinture
- Tous les apprêts garantissant une parfaite accroche de la peinture
- Les raccords entre parties neuves et parties traitées en conservation

Peinture sur plafonds et corniches en plâtre vieux avec raccords ponctuels du maçon
Pour peinture des plafonds en plâtre conservées et restaurées en recherche par le titulaire du **lot n°1 Maçonnerie-Pierre de taille-Plâtrerie-VRD-Métallerie**, ensemble de travaux selon descriptif ci-avant à réaliser pour les ouvrages localisés ci-dessous.
Travaux prenant en compte ici en plus et en particulier :
- Le parfait séchage des ouvrages en raccords, (reprises de fissures, etc..) avant peinture
- Tous les apprêts garantissant une parfaite accroche de la peinture au droit des raccords
- La peinture des parties prévues en raccords avec les peintures anciennes traitées en conservation, (corniches, etc.), celle-ci nécessitant alors une adaptation de la teinte à la teinte ancienne
- Toutes sujétions d'adaptation au support et en particulier de peinture sur plafonds traité à l'ancienne au blanc gélatineux (éventuelle reprises et peinture au blanc gélatineux pour garantir une bonne accroche sur le support)

3.2.2.1 Peinture sur murs en plâtre neuf ou en plâtre vieux avec raccords du maçon (100% surfaces), cp ébrasements intérieurs après remplacement de menuiseries

a) Plusieurs teintes, en rechampis, suivant analyses stratigraphiques

- Selon dispositions 3.2.2.

Localisation :

Rez de chaussée
Aile haute - salle de lecture (100% des surfaces)
Aile basse - salles de lecture (100% des surfaces)

b) **Peinture monochrome**

- Selon dispositions 3.2.2.

Localisation :

Rez de chaussée
Aile haute - autres locaux (100% des surfaces)
Aile basse - autres locaux 100% des surfaces)
Sous-sol
Locaux techniques sous-station de chauffage (30% des surfaces)
Locaux techniques sous-station de chauffage (30% des surfaces)
Locaux techniques CTA (30% des surfaces)
Premier étage - aile basse
Appartements Est et Ouest
Deuxième étage - aile basse
Appartements Est et Ouest

3.2.2.2 Peinture sur voûtes, plafonds et corniches en plâtre neuf ou en plâtre vieux avec raccords ponctuels du maçon (100% surfaces)

- Selon dispositions 3.2.2.

Localisation :

Rez de chaussée
Aile haute
Aile basse
Sous-sol
Locaux techniques sous-station de chauffage
Locaux techniques sous-station de chauffage
Locaux techniques CTA
Premier étage - aile basse
Appartements Est et Ouest
Deuxième étage - aile basse
Appartements Est et Ouest

3.2.3 Badigeon ou peinture de propreté sur parements neufs ou restaurés

Application générale de badigeons ou peinture de propreté intérieurs en deux couches sur enduits, maçonnerie à pierre ou brique vue, plaques de plâtre, etc. soit en raccord, soit en surface pleine. Badigeons aux teintes au choix de l'architecte Maître d'œuvre, selon emplacement.

Travaux comprenant :

- L'exécution de tous travaux préliminaires de préparation du support et sujétions générales d'exécution
- L'exécution de tous essais préalables et échantillons in situ à la demande de l'architecte maître d'œuvre, afin de définir les tons, épaisseurs de couches et modalités d'application jusqu'à validation définitive,
- Le parfait séchage des ouvrages en raccords, (reprises de fissures, etc..) avant application
- Tous les travaux préparatoires garantissant un parfait accroche de la peinture au droit des raccords
- Toutes sujétions d'adaptation au support et de son emplacement

- Toutes sujétions pour application depuis les échafaudages
- Tous compléments d'échafaudages roulants, hausse-pieds et autres installations de chantier nécessaires à la réalisation de ces travaux
- L'application de badigeons sur les parties prévues en raccords avec les peintures anciennes traitées en conservation, celle-ci nécessitant alors une adaptation de la teinte à la teinte ancienne

3.2.3.1 Peinture de propreté sur les parois, plafonds et ouvrages intérieurs indiqués aux plans.

- L'impression devra permettre d'uniformiser l'absorption du support et d'assurer l'adhérence du système de finition.
- Après séchage complet de l'impression, les surfaces recevront deux couches de peinture de propreté.
- La peinture sera de type acrylique ou équivalent, en phase aqueuse, adaptée à l'usage intérieur et compatible avec le support.
- Les applications seront réalisées au rouleau, à la brosse ou par tout autre procédé approprié.
- Les couches devront présenter un aspect régulier et homogène, sans coulure, trace de reprise, manque de matière ou différence visible de teinte.

Localisation :

Sous-sol

Locaux techniques sous-station de chauffage (100% des surfaces)
Locaux techniques CTA (100% des surfaces)
Locaux techniques ATA (100% des surfaces)

3.3 TRAVAUX DE PEINTURE SUR MENUISERIE BOIS NEUVES OU RESTAUREES

3.3.1 Mise en peinture des menuiseries extérieures 2f neuves ou restaurées en bois, compris serrurerie

Pour peinture des menuiseries extérieures neuves ou restaurées repérées au CDPGF, ensemble de travaux comprenant :
- Préparation des supports : lessivage seul ou travaux préparatoires tels que décrits ci-avant au paragraphe § 3.0.11.
- Brossage à la brosse douce des bois des menuiseries neuves ou restaurées par le menuisier
- Brossage-grattage des supports écaillés, le lessivage et le ponçage pour les menuiseries conservées en l'état
- Epoussetage soigné avant peinture
- 1 couche d'impression microporeuse glycéro
- Ponçage et les raccords avant peinture définitive
- 2 couches de laque glycérophtalique satinée
- 1 couche de finition teintée à l'huile, appliquée en glacis essuyé (type lasure) – hors menuiseries en sous-sol et CF
- Essuyage de finition pour faire légèrement ressortir la teinte de la couche de fond

Pour les serrureries de ces menuiseries extérieures : serrures, paumelles, gonds, poignées, verrous, etc. neuves ou restaurées, prestation comprenant :
- Brossage des fers à la brosse métallique et ponçage
- Epoussetage soigné avant peinture
- Dégraissage préalable pour les fers neufs
- Couche antirouille blanc glycéro pour les fers déjà traités par le serrurier. Pour les fers non traités, il sera appliqué un traitement antirouille primaire suivi d'un antirouille de type minium (chromate de strontium, silico-chromate de zinc, phosphate de zinc, peintures riches en zinc, etc.)
- 2 couches de finition de peinture métallique antirouille oléo-glycéro, d'aspect satiné
- 1 vernis de finitions à appliquer sur la dernière couche pour favoriser les reflets sur l'ouvrage
- Toutes sujétions de rechampissage en raccordement avec les maçonneries ou les fers non peints

Pour l'exécution de ces travaux, il sera demandé à l'entreprise des essais de couleur et de traitement de finition.
Ces essais sont impératifs, ils devront être réalisés autant que nécessaire pour recevoir l'approbation de l'architecte maître d'œuvre
Les teintes seront définies sur le chantier par l'architecte maître d'œuvre
L'entreprise devra par ailleurs après séchage des peintures, faire une mise en jeu finale de l'ensemble des menuiseries, avec les éventuels raccords afférents.

Nota :
- Les parties ouvrantes, croisées, châssis, etc. déposées seront peints avant repose
- Les travaux de peintures extérieures des menuiseries comprennent la peinture des dormants
- Les faces intérieures de ces menuiseries pourront recevoir une mise en peinture d'une teinte a priori différente de l'extérieur ; cette peinture intérieure mais sera comptabilisée au présent chapitre

Les menuiseries seront toutes prévues peintes aux deux faces au présent poste.

Pour peinture des fenêtres et portes fenêtres extérieures, travaux comprenant aussi :
- Protection des verres
- Révision des mastics avec les éventuelles réfections des parties endommagées

- Dépose soignée des mastics, cales et petits clous.
- Application de nouveaux mastics avant peinture
- Prise en compte avant peinture des travaux prévus de remplacement de verre
- Peinture des mastics avec toutes sujétions de séchage des mastics avant peinture
- Après séchage des peintures, mise en jeu finale de l'ensemble des menuiseries, avec éventuels raccords afférents.

Nota :
- Les menuiseries seront toutes prévues peintes aux deux faces au présent poste
- Les parties ouvrantes, croisées, châssis etc. déposés seront peintes avant repose
- Les travaux de peintures extérieures des menuiseries comprennent la peinture des dormants
- Les faces intérieures de ces menuiseries pourront recevoir une mise en peinture d'une teinte a priori différente de l'extérieur ; cette peinture intérieure sera comptabilisée au présent chapitre

Localisation :
Rez de chaussée - aile basse
Portes Ch.S.0.6-P, Ch.S.0.2-P, CH.N.0.1-P, Ch.O+c.0.2-P
Fenêtres façades Nord, Sud et Est
Rez de chaussée - aile haute
Porte Ch.O.0.1-P
Fenêtres Ch.E.0.1.1Ff, Ch.O.0.2-Ft, Ch.O.0.3-Ft, Ch.S.0.1.1Ff
Premier étage - aile basse
Fenêtres façades Nord, Sud, Est et Ouest
Deuxième étage - aile basse
Fenêtres façades Nord, Sud, Est et Ouest

3.3.2 Mise en peinture des menuiseries volets et persiennes extérieures 2f

Pour peinture des menuiseries volets et persiennes extérieures neuves ou restaurées repérées au dossier graphique, ensemble de travaux comprenant :
- Préparation des supports : lessivage seul ou travaux préparatoires tels que décrits ci-avant au paragraphe § 3.0.11.
- Brossage à la brosse douce des bois des menuiseries neuves ou restaurées par le menuisier
- Brossage-grattage des supports écaillés, le lessivage et le ponçage pour les menuiseries conservées en l'état.
- Epoussetage soigné avant peinture
- 1 couche d'impression micro-poreuse glycéro si ouvrage neuf
- Ponçage et les raccords avant peinture définitive
- 2 couches de laque glycérophtalique satinée
- 1 couche de finition teintée à l'huile, appliquée en glacis essuyé (type lasure)
- Essuyage de finition pour faire légèrement ressortir la teinte de la couche de fond

 La mise en peinture devra présenter un aspect tendu, homogène, exempt de coulures, manques ou surépaisseurs.

Pour l'exécution de ces travaux, il sera demandé à l'entreprise des essais de couleur et de traitement de finition.

Ces essais sont impératifs, ils devront être réalisés autant que nécessaire pour recevoir l'approbation de l'architecte maître d'œuvre
Les teintes seront définies sur le chantier par l'architecte maître d'œuvre
L'entreprise devra par ailleurs après séchage des peintures, faire une mise en jeu finale de l'ensemble des menuiseries persiennes, avec les éventuels raccords afférents.

Nota :
- Les menuiseries seront toutes prévues peintes aux deux faces au présent poste
- Les volets déposés seront peints avant repose

Localisation :
Rez de chaussée - aile basse
Volets façade Sud
Premier étage - aile basse
Persiennes façade Sud
Deuxième étage - aile basse
Persiennes façade Sud

3.3.3 Mise en peinture des menuiseries intérieures 2f neuves ou restaurées en bois, compris serrurerie

Pour peinture des menuiseries intérieures neuves ou restaurées, repérées au dossier graphique, ensemble de travaux comprenant :

- Préparation des supports : lessivage seul ou travaux préparatoires tels que décrits ci-avant au § 3.0.11.
- Essais de peinture (glycérophtalique satinée pour bois) préalablement à toute mise en œuvre : pour chaque œuvre des essais de teinte seront demandés à l'entreprise pour accord de l'architecte maître d'œuvre sur le choix des teintes
- Mise en œuvre tendue particulièrement soignée, avec finition par glacis, comprenant dans tous les cas et au minimum :
 - 1 couche d'impression compris éventuel brossage et grattage préalable
 - 1 couche intermédiaire de fond microporeuse, compris rebouchage et ponçage de finition
 - 1 couche de finition glycéro satinée tendue en glacis
- Travail de rechampi dans un ton différent sur décors (moulures des panneaux, bagues des balustres, etc.)
- Application sur l'ensemble de 2 couches de cire incolore
- Astiquage de l'ensemble au chiffon doux.

Pour les éventuelles peintures en raccordement, l'entreprise devra tous les essais et mélanges pour obtenir une teinte proche de celle mitoyenne à conserver et toutes mises en œuvre pour que le raccord soit le moins perceptible possible après séchage.
Compris toutes éventuelles sujétions spécifiques de mise en œuvre nécessaire à un parfait achèvement de l'ouvrage et de la salle concernée.
Pour les meubles neufs à peindre, l'entreprise chiffrera une 4ème couche à appliquer sur les fonds, moulures, etc. pour « empâter » les ouvrages et les vieillir selon essais à réaliser en place jusqu'à approbation.

Pour peinture des serrureries sur les parties menuisées à peindre : serrures, paumelles, gonds, poignées, verrous, etc. neuves ou restaurées, prestation comprenant :
- Brossage des fers à la brosse métallique et ponçage
- Epoussetage soigné avant peinture
- Dégraissage préalable pour les fers neufs
- 1 couche antirouille blanc glycéro pour les fers déjà traités par le serrurier.
- Pour les fers non traités, traitement antirouille primaire suivi d'un antirouille de type minium (chromate de strontium, silico-chromate de zinc, phosphate de zinc, peintures riches en zinc, etc.)
- 1 couche antirouille glycérophtalique
- 1 couche de finition de peinture laquée satinée tendue glycéro
- Essais de couleur et de finition.

Localisation :
Sous-sol
Porte Coupe-Feu locaux techniques sous-station de chauffage PF 1h
Porte Coupe-Feu locaux techniques CTA PF 1h

Rez de chaussée - aile basse
Porte type 1 (141x335) suivant modèle conservé Ch.Int.AB.0.1-P
Parois vitrée tisanerie
Rez de chaussée - aile haute
Ch.Int.AH.0.1-P - Intérieur accès Aile haute (mise en conformité incendie)
Porte type 2 (95x210) vers sanitaires
Porte type 2 (95x210) sanitaires
Premier étage - aile basse
Portes bois
Appartement Est local technique PF 1/2h
Deuxième étage - aile basse
Portes bois
Appartement Est local technique PF 1/2h

3.3.4 Mise en peinture de plinthe neuve ou restaurée

Pour peinture des plinthes neuves ou restaurées repérées au dossier graphique, ensemble de travaux comprenant :

- Préparation des supports : lessivage seul ou travaux préparatoires tels que décrits ci-avant au paragraphe § 3.0.11.
- Brossage à la brosse douce des bois des menuiseries neuves ou restaurées par le menuisier
- Brossage-grattage des supports écaillés, le lessivage et le ponçage pour les menuiseries conservées en l'état.
- Epoussetage soigné avant peinture
- 1 couche d'impression micro-poreuse glycéro
- Ponçage et les raccords avant peinture définitive
- 2 couches de laque glycérophtalique satinée
- 1 couche de finition teintée à l'huile, appliquée en glacis essuyé (type lasure)
- Essuyage de finition pour faire légèrement ressortir la teinte de la couche de fond

La mise en peinture devra présenter un aspect tendu, homogène, exempt de coulures, manques ou surépaisseurs.

Pour l'exécution de ces travaux, il sera demandé à l'entreprise des essais de couleur et de traitement de finition.

Ces essais sont impératifs, ils devront être réalisés autant que nécessaire pour recevoir l'approbation de l'architecte maître d'œuvre

Localisation :
Rez de chaussée - aile basse
Appartement Est
Appartement Ouest
Rez de chaussée - aile haute
Salle de consultation
Premier étage - aile basse
Appartement Ouest
Deuxième étage - aile basse
Appartement Ouest

3.3.5 Mise en peinture de lambris neufs

Pour peinture des lambris neufs, ensemble de travaux comprenant :

- Préparation des supports : lessivage seul ou travaux préparatoires tels que décrits ci-avant au paragraphe § 3.0.11.
- Brossage à la brosse douce des bois des menuiseries neuves ou restaurées par le menuisier
- Brossage-grattage des supports écaillés, le lessivage et le ponçage pour les menuiseries conservées en l'état.

- Epoussetage soigné avant peinture
- 1 couche d'impression micro-poreuse glycéro
- Ponçage et les raccords avant peinture définitive
- 2 couches de laque glycérophtalique satinée
- 1 couche de finition teintée à l'huile, appliquée en glacis essuyé (type lasure)
- Essuyage de finition pour faire légèrement ressortir la teinte de la couche de fond

La mise en peinture devra présenter un aspect tendu, homogène, exempt de coulures, manques ou surépaisseurs.

Pour l'exécution de ces travaux, il sera demandé à l'entreprise des essais de couleur et de traitement de finition.

Ces essais sont impératifs, ils devront être réalisés autant que nécessaire pour recevoir l'approbation de l'architecte maître d'œuvre

Localisation :
Rez de chaussée - aile basse
Appartement Est
Appartement Ouest
Rez de chaussée - aile haute
Salle de consultation

3.4 TRAVAUX DE PEINTURE SUR FERRONNERIE

3.4.1 Mise en peinture des éléments métalliques neufs ou restaurés

Pour peinture de garde-corps neufs ou restaurées réalisés par le **lot n°1 Maçonnerie-Pierre de taille-Plâtrerie-VRD-Métallerie,** ensemble de travaux comprenant :

- Si nécessaire, un dégraissage chimique léger pour assurer l'adhérence des peintures. Les supports métalliques neufs seront livrés propres, exempts de graisses, de calamine ou de produits de protection temporaire (huiles de démoulage, vernis de transport). Aucun décapage lourd, ponçage ou traitement de corrosion n'est inclus dans le présent article (pièces livrées neuves).
- 1 couche de finition de peinture laquée satinée tendue glycéro
- 1 couche de finition de vernis légèrement teinté
- Essais de couleur et de finition pour validation par l'architecte maître d'œuvre.

Compris toutes éventuelles sujétions spécifiques de mise en œuvre nécessaire à un parfait achèvement de l'ouvrage concerné.

Travaux prenant en compte ici en plus et en particulier :

- Tous les apprêts garantissant une parfaite accroche de la peinture au droit des raccords
- La peinture des parties prévues en raccords avec les peintures anciennes mitoyennes conservées ou traitées en conservation, le choix de la teinte étant alors à adapter à la teinte ancienne

Nota : sur les pièces traitées avec conservation de teintes anciennes, l'entreprise doit une intervention après peinture pour intégration des parties repeintes et restauration des patines

Localisation :
Garde-corps d'escalier Est

3.5 DIVERS

3.5.1 Provision d'heures complémentaires pour menus ouvrages de toute nature

3.5.1.1 Parachèvements en dépenses contrôlées pour menus ouvrages non détaillés

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge :

- Tous les menus ouvrages de faible importance et non détaillés, nécessaires à la parfaite finition des travaux relatifs à son corps d'état, estimés à x heures *(voir décomposition au DPGF/BPU),*
- Tous les menus ouvrages de faible importance et non détaillés, nécessaires à la parfaite finition des travaux relatifs aux autres corps d'état, estimés à x heures *(voir décomposition au DPGF/BPU)*

3.5.2 Echantillons et essais

3.5.2.1 Présentation de prototype et d'échantillons pour validation

Pour présentation de d'échantillons à fournir en cours de chantier pour mise au point et validation de la maitrise d'œuvre et DRAC avant la mise en œuvre définitive des ouvrages.

- Fournir des échantillons des produits et finitions prévus au présent lot, représentatifs de la qualité, de la teinte, de la texture et de l'aspect final des produits proposés.
- Réaliser des prototypes ou surfaces de référence en vraie grandeur ou au minimum sur une surface représentative, sur site ou en atelier selon demande de la maîtrise d'œuvre. (Pouvant rassembler plusieurs lot)
- Obtenir la validation écrite de la maîtrise d'ouvrage et/ou de la maîtrise d'œuvre avant toute mise en œuvre définitive.

3.5.3 Evacuation des Gravois

3.5.3.1 Descente des gravois propres au présent lot et évacuation en décharge publique

Enlèvement du matériel et matériaux divers, nettoyage et déblaiement des sols compris évacuation des gravois.

Dispositions générales

Evacuation des gravois jusqu'aux décharges publiques comprenant :

- Les chargements et transports en camion, bennes, conteneurs, les autres manutentions incluses dans les ouvrages, le transport supplémentaire depuis le lieu de stockage jusqu'au lieu de déchargement
- Les droits de décharge éventuels,
- Les nettoyages réglementaires de voirie.

Dispositions particulières

- Le tri des gravois
- Le stockage des gravois à proximité du chantier (l'emplacement sera indiqué par l'Architecte), distance variant de 30 à 60 m.
- Cube calculé sans foisonnement.

Nomenclature des gravois à évacuer

L'ensemble des matériaux, dépose et démolition (gravois de charpente et de menuiseries) dont le coût n'est pas inclus dans les prix unitaires.

3.5.4 Etablissement du DOE

3.5.4.1 Dossier des Ouvrages Exécutés

En complément des dispositions du CCAP et du CCTP concernant les documents à fournir.
Il est précisé à l'entreprise que les prestations suivantes concernant la remise des documents de fin de chantier seront exigées préalablement au règlement du mémoire définitif.

Prestations, incluses dans les prix unitaires, à réaliser par l'entreprise en fin de travaux, et au plus tard dans le mois suivant le procès-verbal contradictoire de réception de travaux, comprenant :

- Recollement de tous les documents ou objets suivants : Attachements écrits et figurés - Relevés d'exécution, relevés de détails - croquis - Photos d'exécution des ouvrages cachés - Notices techniques sur les matériaux ou produits mis en œuvre - Résultats d'analyses et d'essais - Maquettes éventuelles – Moulages – Estampages – Prototypes - etc….
- Identification, classement, présentation dans l'ordre d'exécution
- Eventuels tirage ou retirage de photos originales, plans, etc….
- Réalisation d'un document général original comprenant l'ensemble des pièces et reproduction et tirage de l'ensemble en 3 exemplaires (couleur, pour les documents couleurs) reliés ou assemblés sous chemises pour les formats supérieurs au format A3
- Regroupement des objets non reproductibles sur le site pour choix des éléments à conserver
- Transmission des objets non reproductibles au maître d'ouvrage, en un lieu à déterminer lors du chantier (mais impérativement sur le site : réserve, bureau de chantier, etc…) :
- Emballage de protection des objets non reproductibles
- Transmission à l'Architecte maître d'œuvre de quatre exemplaires et de l'original des documents reproductibles

En cas de carence de production de ces documents ou de transmission incomplète, le mémoire de l'entreprise sera refusé jusqu'à communication ou complément.

---------- Fin du CCTP des travaux pour le Lot n°3 : Peinture ----------